

## Collecte des déchets verts pour l'année 2021 DATES DES DISTRIBUTIONS DES SACS

La collecte des déchets reprendra le lundi 29 mars

Les sacs des déchets seront à votre disposition  
dans le garage de la Mairie de 10 h à 12 h le :  
samedi 13 mars et 20 mars.

Nous vous remercions de bien vouloir :

- Respecter les distances réglementaires, le port du masque
- Prendre votre stylo pour signer la feuille d'émarginement.

**AUCUN SAC NE SERA DISTRIBUE EN DEHORS DE CES DEUX DATES**

### Qu'est ce qu'un déchet vert ?

Les déchets verts sont les déchets végétaux issus du jardin : tontes, feuilles, fleurs, tailles des haies et des arbres ... Certains sont collectés en porte à porte, d'autre en déchèterie.

### Collecte en porte à porte



La collecte des déchets végétaux s'effectue en porte à porte,  
**chaque lundi.**

Les déchets végétaux doivent être présentés uniquement dans des sacs papiers biodégradables, ou en fagots ficelés par un lien végétal, de taille/poids modeste.

### En sacs papiers



Les sacs doivent être en papier biodégradable uniquement.  
Les déchets déposées en vrac, en tas ou dans tout autre récipient que les sacs papiers ne sont pas collectés.

### En fagots



Ils doivent être liés par une ficelle végétale biodégradable.

- Poids : ils doivent pouvoir être portés par une personne seule
- Longueur : 1m50 maximum
- Diamètre des branches : 5 cm maximum

### Les bons gestes

Pour faciliter la collecte vous pouvez :

- sortir les sacs la veille au soir (dimanche soir). Ne pas les laisser sortis toute la semaine.
- n'ajouter aucun élément en plastique (lien, bâche...)
- assurer une bonne visibilité des sacs
- faire des fagots facilement manipulables (poids / taille)
- ne mettre ni terre, ni sable dans le sac (cela gêne le compostage)
- respecter la limite de remplissage et refermer le sac. Les sacs mouillés ou trop pleins se déchirent facilement et compliquent la collecte.

### Collecte en déchèterie



Apportez en déchèterie :

- les grosses quantités de déchets
- les déchets volumineux : haies, troncs, souches, branches de plus de 5 cm de diamètre.

L'accès est gratuit pour les particuliers, payant pour les professionnels.